



Wallonie

ANNEXE 25

Ville de SERAING

Dossier n° : PE2/2024/78

**ENVIRONNEMENT AVIS
D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

La demandeuse est la s.a. ALDI REAL ESTATE siégeant, Parc Artisanal 4, 6640 VILLEROUX.

Le terrain concerné est situé **rue Joseph Wettinck 29-31 4101 SERAING (JEMEPPE-SUR-MEUSE)** et est cadastré **SERAING, 9e division section B n° 895 G, n°903 B et 905 N.**

Le projet vise à un assainissement du sol.

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Maxime CHIMENTO (04/330.86.20)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **30 août 2024 au 20 septembre 2024** au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

A SERAING, le 30 août 2024

La Bourgmestre

Déborah GERADON